RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE



RADIATION DES ACTIONS COTTIN FRERES DU MARCHE NYSE EURONEXT (COMPARTIMENT C)

Le résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire qui a fait l'objet d'une note d'information conjointe ayant reçu le visa de l'AMF sous le n° 14-202 en date du 15 mai, a été publié par l'AMF le 10 juin 2014 dans son avis n° 214C1023.

Pendant la durée de l'offre, soit du 20 mai au 9 juin 2014 inclus, la Société Civile Louis Cottin a acquis sur le marché 83 686 actions Cottin Frères au prix de 4,07 euros par action.

A l'issue de cette offre et du retrait obligatoire qui a suivi ce jour, les actions de Cottin Frères sont radiées du compartiment C du marché Euronext Paris.

Elles ne sont plus négociées sur un quelconque marché réglementé, et sont détenues en totalité par les Sociétés Civiles Louis Cottin et Armand Cottin, et les autres membres du concert Louis et Armand Cottin.